



Fermeture de dépôt, les droits et les devoirs de l'employeur ?

Par **julien84**, le **04/04/2012** à **15:56**

Bonjour, Je travaille actuellement dans la télécommunication pour un gros groupe et il s'avère que notre dépôt devrait fermer fin avril. Je voulais savoir quels sont les devoirs de mon employeur car il y aurait des possibilités de mutations plus ou moins loin dans le même domaine ou différents. Si j'accepte une de ses propositions, ai-je droit à une indemnité de sa part pour le changement géographique et le changement d'activité ? Et si je refuse que ce passe-t-il ? Merci d'avance pour vos réponses. Julien

Par **pat76**, le **04/04/2012** à **19:05**

Bonjour Vous avez une clause de mobilité dans votre contrat de travail. La raison de la fermeture du site est pour raison économique ? Vous avez des délégués du personnel et peut être un comité d'entreprise. Ils ont été consultés pour cette fermeture du site ?